

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE

JEUDI 12 DECEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

- I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019
- II - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
- III - AFFAIRES PORTEES A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019 :
 - 1. RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
 - 2. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR ACQUISITIONS FONCIERES CITE DE LA GASTRONOMIE - MODIFICATION
 - 3. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REALISATION D'UN RESEAU DE CHALEUR URBAIN
 - 4. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES RELATIVES A L'INVESTISSEMENT 2020
 - 5. SUBVENTION OCTROYEE PAR LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE RUNGIS
 - 6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - LES RESTOS DU COEUR
 - 7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - TREMPLIN 94
 - 8. COMPENSATION FINANCIERE 2020 VERSEE A L'EPIC "THEATRE DE L'ARC-EN-CIEL"
 - 9. ACOMPTES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 - EDUCATION - JEUNESSE
 - 10. ACOMPTES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 - ANIMATION LOCALE
 - 11. ACOMPTES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 - SPORTS
 - 12. ACOMPTES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 - SOCIAL
 - 13. ACOMPTES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 - CULTURE
 - 14. MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RUNGIS
 - 15. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE - 2018
 - 16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSIONS DE POSTES
 - 17. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE / SIFUREP - 2018
 - 18. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SIPPAREC - 2018
 - 19. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SIGEIF - 2018
- IV - INFORMATIONS DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE
- V - QUESTIONS ORALES POSEES AU MAIRE

Article L2121-18 du Code général des Collectivités territoriales :

"Les séances des conseils municipaux sont publiques. Le public ne peut pas prendre part aux débats"

